



Zones blanches

Aménagement durable des zones blanches d'aujourd'hui et de demain

Novembre 2007

Auteurs :	
Stéphane Lelux	
Benjamin Fradelle	

Etude réalisée avec l'appui de la Caisse des Dépôts

AVICCA, 11 rue La Fayette, 75009 Paris – 01 42 81 59 99 – www.avicca.org



DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET RESEAU

1 Préface

La couverture en haut débit a significativement progressé, mais cela n'en montre que mieux les zones blanches résiduelles.

Pour ne prendre que cet exemple, 2 000 mairies aujourd'hui ne bénéficient pas d'un service minimal de connexion permanente à internet. Situées en zones rurales, elles ont pourtant d'autant plus besoin de se relier au monde. Si l'on estime qu'avec l'évolution des besoins il faudra demain un débit minimal de 4 Mbit/s (taille des pièces jointes, nombre d'utilisateurs, utilisation banalisée de l'image), ce sont 20 000 mairies qui seraient en zone blanche avec les réseaux actuels. Comment parler de développer les services, comme les téléprocédures, s'il n'y a pas d'accès ? On pourrait multiplier les exemples pour tous les usagers, grand public ou professionnels.

France Télécom finalise actuellement l'installation de l'aDSL dans 12 000 NRA sur le territoire métropolitain. En parallèle, il aura déployé sur ses équipements l'ensemble des technologies permettant d'étendre la disponibilité de services de connexions permanentes, et tout particulièrement le RE-aDSL.

Le plan *haut débit pour tous* de France Télécom a fait passer de 79 % de la population couverte à la fin 2003, à environ 98,2 %, pour un montant annoncé de 1 milliard d'euros, soit environ 10 millions d'euros par département en moyenne. La couverture complémentaire *haut débit pour tous ceux qui restent* pourrait coûter une somme voisine aux collectivités et finances publiques : par exemple 35,9 millions d'euros sur dix ans pour passer à 99,6 % des lignes pour l'Auvergne avec ses 4 départements.

D'autres opérateurs ont pris des engagements de couverture, en utilisant la technologie WiMAX ; juillet 2008 sera la première échéance de vérification de l'accomplissement de ces engagements.

De leur côté, de nombreuses collectivités se sont lancées dans la résorption des zones blanches, soit sur des procédures spécifiques, soit dans le cadre d'actions plus globales d'aménagement numérique de leurs territoires. Mais il reste encore beaucoup à faire. Les objectifs fixés sont variés, de même que les technologies employées et les procédures. La présente étude a pour objectif de dresser un panorama des actions en cours et d'en tirer les premiers enseignements. A chacun d'en tirer parti pour déterminer ses propres objectifs et les mener à bien, en fonction des caractéristiques de son territoire.

Il est trop tôt pour tirer un bilan très précis, s'agissant d'actions engagées récemment et de technologies ou procédures en pleine maturation. Néanmoins les analyses et retours d'expérience montrent déjà l'intérêt d'agir de manière cohérente sur des échelles larges pour pérenniser l'exploitation des réseaux. L'analyse économique montre par exemple le poids de la collecte dans les coûts récurrents ; il est également difficile de pérenniser un opérateur agissant sur des zones dispersées du territoire déjà peu rentables.

Il faut également se projeter dans le temps, celui de l'aménagement durable que nous essayons de mettre en œuvre dans d'autres politiques, mais avec ce paradoxe qu'en la matière, l'horizon temporel est assez court. Qui peut croire que le 512 kbit/s ou le 2 Mbit/s seront suffisants dans 20 ans, et même 10 ans pour un particulier ? Qui peut connaître les risques qu'encourent les territoires incapables de délivrer du très haut débit à un tarif raisonnable à leurs entreprises, leurs administrations, leurs établissements de santé ou d'enseignement ?

Cette étude montre aussi la difficulté persistante à quantifier et cartographier les insuffisances d'accès aux services en ligne, celles d'aujourd'hui et celles de demain. Les élus sont sommés d'agir, d'anticiper, mais nous n'avons toujours pas accès aux données des réseaux des opérateurs, en premier lieu de France Télécom. Pourquoi tant de zones d'ombres sur la connaissance des zones blanches ?

Demain, de nouvelles zones blanches vont apparaître, suite au développement du très haut débit et d'usages plus symétriques dans les zones denses.

Les collectivités peuvent commencer à mettre en œuvre des politiques d'anticipation pour abaisser le coût de déploiement des futurs réseaux.

Cependant, plus on descendra en densité, plus l'intervention publique sera nécessaire au niveau financier. La limite d'action ne sera pas la même que pour le haut débit : là où il fallait simplement mettre des équipements actifs d'extrémités sur des réseaux existants, qui couvraient l'ensemble du pays, il faut désormais construire des réseaux.

Les territoires les moins denses, donc les plus coûteux à raccorder par prise, sont également ceux où le potentiel fiscal est le plus faible. Sous peine de voir se reconstituer une fracture numérique bien plus profonde que celle du haut débit, il faut envisager des mesures de péréquation nationale et ne pas gaspiller les « fréquences en or » qui seront utiles à de futurs déploiements.

Connaître les réseaux pour agir durablement, organiser la péréquation nationale pour le très haut débit, utiliser au mieux les ressources rares des fréquences hertziennes : l'AMF, l'ADF, l'ARF et l'Avicca ont pris position en ce sens en juin 2006.

Martial Gabillard,

Président de l'Avicca

